



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Agissant en vertu des délégations
du Conseil communautaire

Procès-verbal de la séance

Mardi 14 mai 2024 à 18H30
Salle de Réunion 2 – La Passerelle
Roche aux Fées Communauté
16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MAI 2024

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 06 mai 2024, s'est réuni le mardi 14 mai 2024 à 18 heures 30, à La Passerelle – 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS -, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GESLIN, Conseiller communautaire d'Essé.

Etaient présents :

AMANLIS	M Loïc GODET
BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	M Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COESMES	M Luc GALLARD
ESSE	M Joseph GESLIN
JANZE	M Hubert PARIS
JANZE	M Dominique CORNILLAUD
JANZE	M François GOISET
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	M Patrick HENRY
RETIERS	M Thierry RESTIF
RETIERS	MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER
FORGES-LA-FORET	M Yves BOULET

Etaient excusés :

ARBRISSEL	M Thomas BARDY
EANCE	M Raymond SOULAS
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Véronique BREMOND (<i>donne pouvoir à M Patrick HENRY</i>)
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD

Nombre de membres du Bureau : Présents : 15 ; Pouvoirs : 1 ; Votants : 16

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

*Désignation du secrétaire de séance
Approbation du PV du Bureau communautaire du 16 avril 2024*

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS	
Intervenant	Thématique
M PARIS	ECONOMIE 1. Zone d'activités du bois de Teillay à Janzé – cession d'un terrain à SOPRIM pour KWS
Mme RUPIN	PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE 2. Convention cadre d'objectifs et de moyens avec l'association ADMR de Retiers - Gestionnaire de la micro-crèche "Coccinelle" de Marcellé-Robert

Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté, ouvre la séance.

Aucune remarque n'est formulée sur le procès-verbal du Bureau communautaire délibératif du 16 avril 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Joseph GESLIN, Conseiller communautaire d'Essé, est nommé secrétaire de séance.

Considérant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

ECONOMIE

GESTION FONCIERE

DBC24-017

ZONE D'ACTIVITES DU BOIS DE TEILLAY A JANZE – CESSION D'UN TERRAIN A SOPRIM POUR KWS

Monsieur Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie – Emploi - Insertion, présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION DU PROJET

L'ENTREPRISE

Le groupe KWS est un semencier international d'origine allemande dont le siège est à Einbeck, fondé en 1856. Son activité est **la création, la production et la vente de semences de grandes cultures, et plus récemment potagères**. En France, les espèces principales travaillées sont la betterave sucrière, le maïs, le blé et d'autres céréales, le colza, les protéagineux dont le pois.

En 2022 et 2023, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 1 820 millions d'euros pour 5 319 employés à travers 70 pays ; 17.3% de ce chiffre d'affaires était consacré à la recherche et au développement (R&D), véritable moteur de l'entreprise.

La filiale KWS France SARL emploie en France environ 270 salariés en équivalent temps plein. Elle a des implantations à Roye (80), à Alzonne (11), à Champhol (28), à Buzet-sur-Baïse (47) et à Corps-Nuds (35).

D'autres filiales complètent la présence du groupe KWS en France : KWS Maïs France à Champhol (28), KWS-MOMONT à Mons-en-Pévèle (59), BETASEED à Béthune (62).



Plus particulièrement, la **station de recherche de Corps-Nuds** regroupe 12 personnes, ingénieurs agronomes, techniciens agricoles, assistants techniques. Elle sera bientôt agrandie à 14 CDI temps plein. A ceux-ci, s'ajoutent des emplois saisonniers selon les besoins.

La station de recherche est dévolue à la **création variétale en maïs** (4 personnes), **aux expérimentations au champ de maïs, à l'ensilage de grains et au colza**. Elle a en charge les régions de Bretagne, Normandie et Pays de Loire.

La **station sert donc de base technique** pour ces activités, en fournissant d'une part, des bureaux, et d'autre part, une partie hangar et atelier de maintenance pour le stockage du matériel d'expérimentation en champs. Additionnellement, une salle technique et **un séchoir** sont utilisés pour les échantillons ensilage de R&D ou autre. Il n'y a pas d'activité de vente prévue à ce jour.

LE PROJET

Installés depuis 2003 à Corps-Nuds en location, les activités de KWS France ont augmenté au cours du temps. La station actuelle est devenue trop petite pour accueillir 14 personnes, et abriter l'ensemble du matériel d'expérimentations au champ. Ne pouvant agrandir ces locaux, **KWS a recherché un nouvel emplacement dans la région afin de poursuivre ses activités dans les meilleures conditions**.

La dimension prévisionnelle du **bâtiment est de 1280 m² environ, se répartissant de la manière suivante :**

- o Partie bureaux et social : 420 m²
- o Partie hangar et pièces techniques : 860 m².

L'achat du terrain et l'investissement sera réalisé par la société SOPRIM afin que la filiale KWS France SARL loue les locaux qui seront construits par la société SOPRIM.

2. TERRAIN PROPOSE A LA VENTE



Au regard de ces besoins, Roche aux Fées Communauté a proposé à la société SOPRIM et à la filiale KWS un terrain à bâtir sur le lot n°10p du PA2 de 4 236m² environ, sise rue de la Butte à Madame - Zone d'Activités du Bois de Teillay à Janzé.

Lot N°10p
ZC N°287p
10ha47a81

La cession des parcelles situées sur la commune de Janzé s'effectuera au profit de la société SOPRIM, ou toute autre société qui lui serait substituée, représentée par Monsieur Fabrice LEVEAU au prix de 21 € HT le m² auquel s'ajoute la TVA sur marge de 3,96 €, soit un prix avec TVA sur marge incluse de 24,96 € TTC le m².

Il convient d'y ajouter les frais de géomètre, de notaire et d'études qui seront à la charge de l'acquéreur.

Le prix de cession est inférieur à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat du 29 février 2024¹ qui préconise un prix de vente à 23€/m² HT.

Il vous est proposé :

- ◆ De céder à la société SOPRIM ou à toute autre société qui leur serait substituée, un terrain d'environ 4 236m² sur le lot n°10p, constitué des parcelles :
 - a. ZC N°287p (10ha47a81) sise Rue de la Butte à Madame - Zone d'Activités du Bois de Teillay à Janzé ;
- ◆ De fixer le prix de vente à 21 €HT/m², auquel viendra s'ajouter la TVA sur marge de 3,96 €, qui sera reversée aux services fiscaux par la Communauté de communes, soit un prix de 24,96 € TTC le m², TVA sur marge incluse ;
- ◆ De confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial de Janzé ;
- ◆ De décider que les frais de notaire, de géomètre et d'études relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- ◆ D'autoriser le Président à signer l'acte correspondant à cette cession de terrain, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

¹ Conformément à l'article L.5211-37 du Code général des collectivités territoriales

Le Président,



Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,



Joseph GESLIN

INTERVENTIONS :

Thierry RESTIF, Vice-Président en Charge de la Transition Energétique, Climatique et environnementale : Auront ils besoin de surfaces supplémentaires dans les années à venir ?

Hubert PARIS, Vice-Président en charge de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion : Ils n'en auront pas forcément besoin. Le terrain acquis leur permettra d'agrandir si nécessaire.

Luc GALLARD, Président : Les terrains sur le parc d'activités du Bois de Teillay continuent de bien se vendre.

PETITE-ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

DBC24-018

CONVENTION-CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ADMR DE RETIERS GESTIONNAIRE DE LA MICRO-CRECHE « COCCINELLE » DE MARCILLE-ROBERT

Madame Véronique RUPIN, Vice-présidente en charge de la Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE

Dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance/Enfance/Jeunesse », Roche aux Fées Communauté souhaite apporter une collaboration et un soutien financier à l'association ADMR de Retiers, en raison du projet initié et conçu par celle-ci, conforme à son objet statutaire.

Cette collaboration et ce soutien ont pour objectifs de renforcer, d'harmoniser et de développer les actions en faveur de la Petite Enfance que mettent en place les salariés et bénévoles des associations ainsi que de répondre le plus largement possible aux demandes croissantes de la part des familles résidant sur le territoire.

La Halte-garderie (HG) de Marcillé-Robert, d'une capacité d'accueil de 16 places, gérée par l'ADMR MARTIGNE-RETIERS ne répondant plus aux besoins des familles, a été transformée en micro-crèche de 10 places à compter du 1^{er} septembre 2019. Une première période d'expérimentation de 2 ans a été décidée, suivie d'une nouvelle période d'expérimentation de 2 ans qui prenait fin le 31 décembre 2023.

La Communauté de communes, par une délibération du Conseil communautaire en date du 2 juillet 2019 (DCC19-062) a décidé de soutenir l'ADMR dans cette transformation en ce qu'elle adapte ses services à l'évolution des besoins des familles et contribue au maillage territorial de l'accueil collectif sur le territoire.

Par délibération du 24 avril 2022 (DBC 22-010), le Bureau communautaire avait approuvé une convention-cadre d'objectifs et de moyens avec l'ADMR MARTIGNE-RETIERS, gestionnaire de la micro-crèche de Marcillé-Robert pour 2022 et 2023.

2. RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN FINANCIER

Au vu des coûts générés pour mener à bien cette expérimentation, et afin de permettre à Roche aux Fées Communauté de mener une réflexion plus globale sur les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), il convient de **prolonger cette expérimentation jusqu'au 31 décembre 2025**.

Par délibération du 27 février 2024 (DCC24-001), le Conseil communautaire a attribué une subvention de **15 431 € pour 2024** à l'ADMR MARTIGNE-RETIERS.

Il vous est proposé :

- ♦ *D'approuver le projet de convention-cadre d'objectifs et de moyens joint en annexe avec l'association ADMR MARTIGNE-RETIERS, gestionnaire de la micro-crèche « Coccinelle » de Marcillé-Robert ;*
- ♦ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer les conventions d'application respectivement pour les années 2024 et 2025 et tout document y afférant.*

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Le Président,



Luc GALLARD

Secrétaire de Séance,


Joseph GESLIN


Séance levée à 19 H 00

Le Président,


Luc GALLARD  **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ

Secrétaire de Séance

 **Roche aux Fées**
COMMUNAUTÉ

Joseph GESLIN

